

**MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
LOIRE SUD**

Association Loi 1901

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
35 Rue Pontchardier – BP 23
42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
& RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice social clos le 31 décembre 2009

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION LOIRE SUD

Association Loi 1901

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
35 Rue Pontchardier – BP 23
42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION LOIRE SUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ⁽¹⁾,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 26 mai 2010. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes notées dans l'annexe aux comptes annuels :

« Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants : le président et les administrateurs ne sont pas rémunérés. La communication de cette information reviendrait à communiquer un élément à caractère personnel, en l'occurrence la rémunération du directeur. »

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823 9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels :

« Dans le cadre de la convention n° SU 4037 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) à la Maison de l'Emploi Loire Sud pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2011, il était accordé (selon avenant) une subvention de :

- 362 855 € au titre de l'année 2008
- 966 427 € au titre de l'année 2009

Compte tenu des actions réalisées par la Maison de l'Emploi Loire Sud au cours de ces deux exercices, dont le montant est inférieur à 80 % desdites subventions, le solde des 20 % n'a pas été réclamé à la DGEFP.

L'Association a comptabilisé en « engagement à réaliser » sous la rubrique « fonds dédiés » au passif du Bilan un montant de 385 982,53 € correspondant au reliquat de subvention non utilisé au titre de ces deux années et reportable sur l'année 2010. Cette comptabilisation découle de l'interprétation de la note du 27 février 2007 de la DGEFP ; ainsi rédigée :

« La Maison de l'Emploi n'a pas consommé les crédits qui lui ont déjà été versés (soit 80 % de la subvention de l'Etat) :

- Elle a la possibilité de reporter les crédits non utilisés sur l'exercice suivant dans la limite des 80 %, et en justifiant la consommation lors du compte rendu financier de l'année N+1 ;
- Le solde (20 %) n'est pas versé par l'Etat. »

Nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable de cette assertion et avons accepté l'interprétation par votre Association de la note du 27 février 2007 de la DGEFP.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de votre Président, le rapport financier de votre Trésorier et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Etienne, le 16 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

SAS ECOMEX

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Le Président



D. DEGRAEUWE

Commissaire aux comptes Inscrit

⁽¹⁾ Ces comptes annuels se caractérisent par :

- Total du bilan.....	724 718 €
- Compte de résultat	
. Total des produits.....	1 000 901 €
. Total des charges.....	1 000 901 €
- Résultat de l'exercice	0 €

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	17 112.98	3 656.74	13 456.24	1 266.74	12 189.50	962.27
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	28 670.49	1 594.33	27 076.16	3 401.60	23 674.56	695.98	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15.00		15.00		15.00		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	50 000.00		50 000.00		50 000.00		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	95 798.47	5 251.07	90 547.40	4 668.34	85 879.06	NS
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	40 581.50		40 581.50	13 965.63	26 615.87	190.58
Valeurs mobilières de placement	524 014.73		524 014.73	100 000.00	424 014.73	424.01	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	66 456.83		66 456.83	231 413.14	164 956.31	71.28	
Charges constatées d'avance (3)	3 117.20		3 117.20		3 117.20		
	TOTAL III	634 170.26		634 170.26	345 378.77	288 791.49	83.62
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	729 968.73	5 251.07	724 717.66	350 047.11	374 670.55	107.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves			40 181.94	40 181.94				
	Report à nouveau								
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)								
	Autres fonds associatifs								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables									
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
	TOTAL I			40 181.94	40 181.94				
	Comptes de liaison								
	TOTAL II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			385 982.53	127 994.71	257 987.82	201.56		
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	TOTAL III			385 982.53	127 994.71	257 987.82	201.56		
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)								
	Emprunts et dettes financières divers								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			243 794.41	75 927.56	167 866.85	221.09		
	Dettes fiscales et sociales			34 873.09		34 873.09			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			19 885.69		19 885.69			
	Autres dettes				105 942.90	105 942.90	100.00		
	Instrument de trésorerie								
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance								
	TOTAL IV			298 553.19	181 870.46	116 682.73	64.16		
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			724 717.66	350 047.11	374 670.55	107.03		

Certifié Conforme
S.A. ECOMEX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

298 553.19 181 870.46

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	861 486.33		330 117.00		531 369.33	160.96
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
TOTAL I	861 486.33		330 117.00		531 369.33	160.96
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	442 958.94		202 664.70		240 294.24	118.57
Impôts, taxes et versements assimilés	3 816.36		0.75		3 815.61	NS
Salaires et traitements	111 530.02				111 530.02	
Charges sociales	48 373.55				48 373.55	
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 785.74		14.00		5 771.74	NS
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	214.34		0.79		213.55	NS
TOTAL II	612 678.95		202 680.24		409 998.71	202.29
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	248 807.38		127 436.76		121 370.62	95.24
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	9 534.60		557.95		8 976.65	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	9 534.60		557.95		8 976.65	NS
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	9 534.60		557.95		8 976.65	NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	258 341.98		127 994.71		130 347.27	101.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 885.57				1 885.57	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	1 885.57				1 885.57	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	516.00				516.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 723.73				1 723.73	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII	2 239.73				2 239.73	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	354.16				354.16	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	872 906.50		330 674.95		542 231.55	163.98
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	614 918.68		202 680.24		412 238.44	203.39
SOLDE INTERMEDIAIRE	257 987.82		127 994.71		129 993.11	101.56
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	127 994.71				127 994.71	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	385 982.53		127 994.71		257 987.82	201.56
5. EXCEDENTS OU DEFICITS						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	106 313.00	34 140.37	72 172.63	211.40		
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL	106 313.00	34 140.37	72 172.63	211.40		

Certifié Conforme
 S.A. ECOMEX
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Lyon

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 12	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	12	
Permanence ou changement de méthodes	12	
Informations générales complémentaires	13	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	13	
Etat des amortissements	13	
Tableau de variation des fonds associatifs	14	
Etat des provisions	14	
Etat des échéances des créances et des dettes	14	
Tableau de suivi des fonds dédiés	15	
Autres immobilisations incorporelles	15	
Evaluation des immobilisations corporelles	15	
Evaluation des amortissements	15	
Evaluation des créances et des dettes	15	
Evaluation des valeurs mobilières de placement	15	
Produits à recevoir	16	
Charges à payer	16	
Charges et produits constatés d'avance	16	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Rémunération des dirigeants	16	
Valorisation des contributions volontaires	16	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Engagement en matière de pensions et retraites	17	
Droit individuel à la formation	17	

Certifié Conforme
S.A. ECOMEX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la convention n° SU 4037 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) à la Maison de l'Emploi Loire Sud pour la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2011, il était accordé (selon avenant) une subvention de :

- 362 855 € au titre de l'année 2008
- 966 427 € au titre de l'année 2009

Compte tenu des actions réalisées par la Maison de l'Emploi Loire Sud au cours de ces deux exercices, dont le montant est inférieur à 80 % des dites subventions, le solde des 20 % n'a pas été réclamé à la DGEFP.

L'Association a comptabilisé en « engagement à réaliser » sous la rubrique « fonds dédiés » au passif du Bilan un montant de 385 982,53 € correspondant au reliquat de subvention non utilisé au titre de ces deux années et reportable sur l'année 2010. Cette comptabilisation découle de l'interprétation de la note du 27 février 2007 de la DGEFP ; ainsi rédigée :

« La Maison de l'Emploi n'a pas consommé les crédits qui lui ont déjà été versés (soit 80 % de la subvention de l'Etat) :

- Elle a la possibilité de reporter les crédits non utilisés sur l'exercice suivant dans la limite des 80 %, et en justifiant la consommation lors du compte rendu financier de l'année N+1 ;

- Le solde (20 %) n'est pas versé par l'Etat. »

Certifié Conforme
S.A. ECOMEX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Informations générales complémentaires

L'entité dispose uniquement d'immobilisations non décomposables. Elle continue donc à amortir ses immobilisations sur la durée d'usage.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 274		15 839
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 409		27 534
TOTAL	3 409		27 534
Autres participations			15
Autres titres immobilisés			50 000
TOTAL			50 015
TOTAL GENERAL	4 682		93 388

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles		17 113	17 113
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	Certifié Conforme	2 272	28 670
TOTAL	S.A. ECOMEX	2 272	28 670
Autres participations	Commissaire aux comptes		15
Autres titres immobilisés	Membre de la Compagnie Régionale de Lyon		50 000
TOTAL		50 015	50 015
TOTAL GENERAL		95 798	95 798

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7	3 650		3 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7	2 136	549	1 594
TOTAL	7	2 136	549	1 594
TOTAL GENERAL	14	5 786	549	5 251

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	3 650				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 136				
TOTAL	2 136				
TOTAL GENERAL	5 786				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	40 182				40 182
RESULTAT DE L'EXERCICE		771 965		771 965	
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	40 182	771 965		771 965	40 182

Etat des provisions

Néant

Certifié Conforme
S.A. ECOMEX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 752	1 752	
Divers état et autres collectivités publiques	38 830	38 830	
Charges constatées d'avance	3 117	3 117	
TOTAL	43 699	43 699	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	243 794	243 794		
Personnel et comptes rattachés	7 699	7 699		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 358	23 358		
Autres impôts taxes et assimilés	3 816	3 816		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 886	19 886		
TOTAL	298 553	298 553		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés état 2008	127 995	127 995	127 995		
Fonds dédiés état 2009				385 983	385 983
TOTAL	127 995	127 995	127 995	385 983	385 983

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie		Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 882
Disponibilités	682
Total	2 564

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 502
Dettes fiscales et sociales	14 399
Total	201 900

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 117
Total	3 117

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Certifié Conforme
SAFF
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Rémunération des dirigeants

Rémunération des 3 plus hauts dirigeants : le président et les administrateurs ne sont pas rémunérés. La communication de cette information reviendrait à communiquer un élément à caractère personnel, en l'occurrence la rémunération du directeur.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées de la manière suivante :

- contribution volontaire en nature de Saint Etienne Métropole, pour la mise à disposition d'un secrétariat à mi-temps, et d'un chargé de mission à mi-temps évalués à 36.324 €
- contribution volontaire en nature de Saint Etienne Métropole, pour la mise à disposition de locaux, évaluée à 8.133 €
- contribution volontaire en nature de Saint Etienne Métropole, pour la mise à disposition de l'assistance informatique, évaluée à 886 €
- contribution volontaire en nature de la ville de St Genest Malifaux, pour la mise à disposition de moyen pour 60.970 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) et le volume d'heures de formation qui n'ont pas donné lieu à une demande n'ont pas été comptabilisés.

*Certifié Conforme
S.A. ECOMEX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon*

**MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
LOIRE SUD**

Association Loi 1901

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
35 Rue Pontchardier – BP 23
42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons le contenu de cet article :

« Le représentant légal ou, s'il en existe un, le commissaire aux comptes d'une personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique ou d'une association visée à l'article L. 612-4 présente à l'organe délibérant ou, en l'absence d'organe délibérant, joint aux documents communiqués aux adhérents un rapport sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social.

Il est de même des conventions passées entre cette personne morale et une autre personne morale dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % est simultanément administrateur ou assure un rôle de mandataire social de ladite personne morale.

L'organe délibérant statue sur ce rapport.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions dans lesquelles le rapport est établi.

Une convention non approuvée produit néanmoins ses effets. Les conséquences préjudiciables à la personne morale résultant d'une telle convention peuvent être mises à la charge, individuellement ou solidairement selon le cas, de l'administrateur ou de la personne assurant le rôle de mandataire social.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties. »

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conformément à l'Avis de la CNCC, le rapport spécial du commissaire aux comptes ne reprend que les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-5 du Code de commerce conclues après le 15/02/2009.

I - CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1. Avec la MIFE

- 1.1. Convention du 24/02/2009 d'un montant de 2 450,00 €, ayant pour objet l'« Information des entreprises et des salariés sur les dispositifs RH mobilisables eu égard à la situation économique ».
- 1.2. Convention du 06/10/2009 d'un montant de 2 950,00 €, ayant pour intitulé « Parentalité et compétences ».
- 1.3. Convention du 09/10/2009 d'un montant de 8 575,00 €, ayant pour objet l'organisation du « Circuits ligériens d'initiatives solidaires ».

2. Avec la MLJ Ondaine Haut Pilat

- 2.1. Convention du 09/10/2009 d'un montant de 166,00 €, ayant pour objet l'« Accueil et information des publics jeunes ».

3. Avec le CIBC

- 3.1. Convention du 24/02/2009 d'un montant de 5 270,00 €, ayant pour objet l'« Information des entreprises et des salariés sur les dispositifs RH mobilisables eu égard à la situation économique ».

4. Avec EPURES

- 4.1. Convention du 24/02/2009 d'un montant de 54 537,60 €, ayant pour objet l'« Appui à l'observatoire territorial de l'emploi de la MDEF Loire ».

5. Avec Saint-Etienne Métropole

- 5.1. Convention du 18/09/2009 d'un montant de 75 000,00 €, ayant pour objet la « Contribution au plan d'actions de la Maison de l'emploi et de la Formation Loire Sud ».

6. Avec Talents Croisés

- 6.1. Convention du 24/02/2009 d'un montant de 40 000,00 €, ayant pour objet le « Développement de la création d'entreprise par la coopérative d'activités ».

7. Avec le Parc Naturel Régional du Haut Pilat

- 7.1. « Convention de valorisation des moyens des sites opérationnels Pilat de la Maison de l'Emploi et de la Formation Loire Sud » du 23/10/2009 d'un montant de 11 970,00 €.

8. Avec la Communauté de commune du Pilat Rhodanien

- 8.1. « Convention de valorisation des moyens des sites opérationnels Pilat de la Maison de l'Emploi et de la Formation Loire Sud » du 23/10/2009 d'un montant de 49 000,00 €.

9. Avec le Conseil Régional Rhône Alpes

- 9.1. Convention du 19/10/2009 d'un montant de 12 500,00 €, ayant pour objet le « soutien à l'animation GRH GPEC ».

Fait à Saint Etienne, le 16 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes
SAS ECOMEX
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Le Président


D. DEGRAEUWE
Commissaire aux comptes Inscrit